



Le Président

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 2026 TRANSMETTRE Un rapport moral sous forme de mémoire.

Mesdames et Messieurs les Sociétaires, Chers Amis,

Entré au Conseil d'administration en cours d'année 2012 par cooptation, cette assemblée générale est, sous le regard des quatre administrateurs alors présents¹ qui m'avaient fait l'honneur de m'élire sur la suggestion de ma prédécesseur, Joëlle Sussman, alors que je n'étais pas candidat, la 13^{ème} que je présiderai grâce à la confiance renouvelée de tous. Un tiers de l'existence de l'association fondée en 1987 qui s'est épanouie sous 8 mandatures municipales et 6 titulaires à la Présidence de BVV. Vous me permettrez d'évoquer sommairement, en guise de rapport moral, une tranche de cette vie collective avec l'assistance mémorielle de Claude Saulgeot pour les années antérieures à 2012 et un recours aux centaines de documents que j'ai archivés depuis.

19 AOÛT 1987 : NAISSANCE DE L'AVENTURE COLLECTIVE

Une affaire de promotion immobilière, une barre de 2 immeubles de 107m de long et 10m de haut, à moins de 100m. du lac en zone NA et la mobilisation de 294 foyers contre ce projet à 3 niveaux est à l'origine de l'Assemblée Constitutive. Le commissaire enquêteur donne raison à la société civile, le projet est profondément modifié. La réputation de BVV est faite.

L'urbanisation a toujours été une des préoccupations de BVV, dont les statuts précisent que « *L'adhésion à cette association a pour objet :*

- *de préserver le cadre de vie de Veyrier-du-Lac*
- *de protéger l'environnement, l'eau, l'air*
- *de mener et d'appuyer toutes actions en ce sens auprès des collectivités publiques, administrations, associations, personnes physiques ou morales*
- *de veiller à une saine gestion de l'urbanisation et des installations classées ».*

1987- 2012 : VEYRIER-DU-LAC PASSE DE 1770 A 2377 RESIDENTS

5 Maires, 5 mandatures², 5 Présidents de BVV.³ Rendons à César, ce qui appartient à César.

Urbanisation.

Un projet de lotissement (risque de chute de rochers), trois projets de complexes hôteliers et d'hôtel-restaurant, repoussés, la participation à des commissions extra- municipales (développement de la ZAC des Murailles sous forme de maisons individuelles).

1993 : élaboration du POS

1995 : annulation par le tribunal administratif de Grenoble de la modification du POS (création d'une route en corniche de 8 m. de large, reliant le clos Jean-Jacques Rousseau au hameau de la Combe),

2001 : POS (dossier de 10 pages au commissaire enquêteur).

¹ Claude Saulgeot, Jean-Claude Secchi, Georges Davignon, Mireille Kishazy

² mars 1983 – mars 1989 : François Sautier ; mars 1989- juin 1995 : Bernard Guérin ; Juin 1995 – mars 2001 : Gabriel Boy ; mars 2001 - mars 2008 : Marie Antoinette Giraud ; mars 2008 – mai 2020 : Sylvie Maniglier (2 mandats).

³ 1987- 1992 : Robert GRIS ; 1993 : M. DOUSSAN ; 1994-1998 : M. de PINGON ; 1999- 2002 : Gaston BEAUCHEF ; 2003- 2012 : Joëlle SUSSMAN



Le Président

La loi littoral votée en 1986 a été matérialisée sur les documents du POS de Veyrier par une ligne de pointillés bleus qui tangentait les maisons bâties avant 1986 entre le littoral du lac et la ligne théorique des 100m . Des élus de l'époque m'en ont remis les plans et projets de protection⁴.

2005 : « **il y a le feu au lac** » , comme le titra le quotidien local . Bernard Bosson, s'indignant des attaques répétitives autour du Lac, veut un audit sur les conséquences des modifications apportées à la loi littoral pour le lac d'Annecy. BVV lui répond par un courrier de soutien et organise, sous sa Présidence, une réunion publique qui rassembla 300 participants le 06/07/2006 Le projet de modification fut enterré, pour autant des atteintes ont perduré⁵ et la vigilance s'imposera.

Quai de Chavoires.

Construit sur le domaine public fluvial pour l'exploitation vinicole en 1920 , ouvert ensuite, conformément aux lois successives, aux pêcheurs puis aux promeneurs, il a été fermé par arrêté municipal le 28/06/2008, objet depuis de débats entre la mairie, les riverains et BVV. Après une réunion tripartite en juin 2008, afin de définir les modalités de fermeture provisoire pendant 2 ans pour réparation et la répartition des charges. Le Préfet s'en mêle, mal. A l'insu de son plein gré ? (Suite au prochain paragraphe).

La sécurité des biens.

En 2000, sous l'impulsion de son Président Gaston Beauchef, organisation d'une réunion publique « Vols et Cambriolages » sous la présidence du Maire, M. Boy, avec la participation de la gendarmerie nationale. 300 Veyrolains assistent. BVV en rédigea le compte-rendu publié dans le journal municipal qui s'appelait alors « Vivre à Veyrier » donnant conseils et règles de protection. BVV a proposé à Mme le Maire, il y a quelques années au cours d'une réunion BVV - Mairie , de faire « une piqûre de rappel » avec un article reprenant les conseils et règles élaborées en 2000 ; proposition balayée d'un revers de manche au prétexte que ce n'était pas d'actualité... 15 ans plus tard, Mme la Maire demande aux veyrolains d'être vigilants lors des vœux, et encourage la surveillance réciproque entre voisins (avec les règles élémentaires que nous avons décrites en 2000).

La sécurité des personnes.

Autre constante de l'action de BVV. Demande le 13/12/2001 de déplacement des antennes de télécommunication installées sur la commune, dont une à moins de 100m de l'école. Déplacement obtenu en 2009, 8 ans après. Création du rond-point de la patte d'oie 909/909a (route de Thônes) sur plan BVV.

Les transports collectifs .

Dès les années 2000, BVV demande aux différentes municipalités l'amélioration de la desserte par car ou bus (n°61 Talloires - Annecy), et la création d'une navette lacustre entre Veyrier et Annecy de façon à diminuer le trafic routier du CD 909. Un modeste « VEYRIER-EXPRESS » sera créé à l'été 2019 . Quant à l'amélioration de la desserte de la ligne de car demandée en 2012 au Président du Conseil Général, il faudra attendre (le paragraphe suivant).

2008 : le tramway, supprimé en 1930, s'invite dans la campagne électorale du futur maire d'Annecy. Il l'oubliera.

Les cheminements piétonniers et les sentiers.

En 2004 , enquête publique relative au chemin reliant Morat à la route de la Corniche : le Commissaire Enquêteur donne raison à BVV. La même année, nous attirons l'attention de Mme la Maire sur le chemin qui relie le Péril au réservoir de Chevenne via la ferme Brave, repéré sur toutes les cartes depuis la fin du 19ème siècle. Malgré nos nombreuses demandes, la production d'actes notariés, la présence d'un oratoire, des arguties sur les servitudes de passage publiques et privées nous sont opposées. Cette dispute à épisodes mettra fin aux réunions BVV- Mairie sous la municipalité Maniglier et la présidence Labasse.

Le chemin rural des Moulins limitrophe entre Veyrier et Menthon, assurait la liaison entre la « montagne » et le « lac » depuis le chemin de l'Arête jusqu'à la route du crêt des vignes ; ce chemin est devenu impraticable par accaparement du domaine public par un riverain indélicat. BVV s'adressa à la Mairie pour qu'i soit réhabilité en

⁴ Disponibles (Olivier Labasse)

⁵ Notamment avec la construction de la voie verte en bord du petit lac (en délicatesse avec les lois littoral et Montagne) et ailleurs en bord d'eau.



Le Président

continuité du cheminement en aval du CD 909a et dans le respect du domaine public. La Maire nous oppose que sa prédécesseur a laissé passer 30 ans de "prescription acquisitive" et abandonne.

RD 909-909a : Dessin BVV du rond-point de la patte d'oie.

RD 909-909a Aménagements cyclables Rive Est du Lac d'Annecy .

Le dossier d'enquête publique préalable à la DUP paraît en juin 2006, sans publicité ni rigueur légale excessives.

La collecte des ordures ménagères (OM).

La collecte des OM est une obligation légale des communes ou, par choix, des intercommunalités. BVV s'est employé avec la Communauté de Communes de la Tournette (CCT) pour obtenir, après 4 ans de discussion, en 2015, le ramassage des ordures ménagères par un petit camion route de la Combe (suite au prochain §).

2013- 2025 : LA CARTE ET LE TERRITOIRE

Réforme de l'organisation territoriale, élections municipales -3 maires, 3 mandatures⁶- et intercommunales – 2 Présidences du Grand Annecy⁷ -, 1 président de BVV⁸.

L'aventure débutait pour moi avec un procès (contre un PC accordé à Morat, à la demande une association amie de plusieurs adhérents) mal engagé : perdu au TA contre l'avis du rapporteur, raté en appel et périlleux au civil (nos finances correspondaient à 15% des prétentions de notre adversaire promoteur. Après la reprise intégrale de la rédaction des conclusions de l'avocat et grâce à la motivation d'une avocate stagiaire pour les porter, le procès fut gagné et BVV apte à poursuivre sa route.

Changement d'outils avec le numérique et de dimensions avec l'intercommunalité et de stratégie.

4 juillet 2013 , signature de la convention CVV (Cadre de Vie Veyrier) avec 3 autres associations veyrolaines: Association pour la protection de la vie du hameau de Morat (créée 2008), Association de concertation et de défense du Mont Veyrier (2008) vs PPRN, Association du quai de Chavoire (2010) par les 4 Présidents, dont 3 toujours adhérents, qui devait préfigurer dès 2014 nos premiers travaux de prospective ; inflexion de la stratégie de BVV passant dès lors du curatif au préventif.

En anticipation des conséquences de la réforme de la territorialité, portée par la future loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée le 7 août 2015 sous la présidence Hollande, nous avons demandé à la Mairie l'étude comparative de différentes options de rapprochement avec d'autres communes à vocations similaires⁹ ou compatibles et l'organisation d'un débat public. En vain. Echaudé par le ratage de la concertation pour améliorer les erreurs de conception et d'exécution des « *aménagements cyclables Rive-Est* » sur les communes d'agrément de BVV, malgré 372 signataires au 31 /12/2016 demandant une pause pour actions correctives évidentes pour tout cycliste, BVV avait identifié, pour Veyrier-du-Lac (2344 habitants) en cas d'intégration imposée dans une intercommunalité¹⁰ d'environ 200000 habitants deux risques majeurs : l'accélération de son glissement en zone de transit de masse, automobile et cycliste et la disneylandisation de la rive Est, cumulant zone touristique et aire de jeu de l'agglomération, surfréquentation et spéculation immobilière à haute fréquence. Le surtourisme ¹¹au détriment des habitants , de leur qualité de vie, du cadre de vie et du patrimoine naturel.

⁶ mars 2008 – mai 2020 : Sylvie Maniglier (2 mandats) ; mai 2020 – avril 2021 : Thomas Terrier ; juillet 2021 – mars 2026: Vanesse BRUNO (réélue en 2026)

⁷ 2016 -2020 : Jean-Luc Rigaut ; 2020-2026 :Frédérique Lardet.

⁸ 2013-2026 : Olivier Labasse

⁹ Cf. l'idée du « fer à cheval » de Ch. Bosson des communes riveraines sans la ville centre, etc...

¹⁰ Grand Annecy (GA), 215 286 habitants en 2017, né de la fusion de la C2A (Communauté de communes d'Annecy) et d'autres communes.

¹¹ 40% des logements de la vieille ville d'Annecy sont des meublés touristiques courte durée ; à Veyrier, 58 hébergements touristiques (source Booking) ne sont pas des hôtels.



Le Président

Veille de la gestion de l'urbanisation

Recours contre une annexe illégale de restaurant à Chavoires : démontée

Recours contre une annexe quai Doyen : démontée.

Interventions sur 3 constructions illégales (dont concernant 2 élus, 1 démissionné).

1/08/2019 : annulation par la cour administrative d'appel de Lyon de la DUP d'un projet démesuré, obsolète, insincère, entaché d'illégalités, de Centre de congrès, de séminaires et d'expositions sur la presqu'île d'Albigny, après 4 ans de procédures d'associations et de manifestations soutenues des habitants autour de l'ancien ministre et député maire d'Annecy, défenseur inlassable du Lac.

2020-2021 : interventions en faveur du rétablissement d'un PC arbitrairement retiré (au changement de maire).

2020 : intervention contre un projet démesuré en co-visibilité Lac du centre village : rectifié par le maire.

15/05/2021 : recours contre une construction sans PC en co-visibilité lac. Rectifié.

5/08/2021 : recours contre un PC d'aménagements illégaux à Chavoires. Intervention municipale.

Été 2025 : demande de suppression d'aménagements illégaux sur le domaine public fluvial et d'annexe. En cours d'application.

Prospective urbanistique¹²

01/03/2015, 2^{ème} édition du rapport : « *Vivre bien à Veyrier-du-Lac en 2020* »

2017, publication du rapport « *Prospective urbanistique – Veyrier 2020* » incluant la politique des transports et les circulations dans le village et sur la rive Est. BVV passe du réactif au proactif et prend ses responsabilités.

17/01/2020 : Débat public organisé par BVV en vue des municipales à Veyrier-du-Lac afin de susciter des programmes électoraux : « OSER VEYRIER » (boîte à idées sur l'identité du village et les enjeux de la rive Est)

12 mai 2021 : « OSONS VEYRIER » vision prospective structurée lors de l'assemblée générale des 35 ans.

10/02/2022 : « *Réhabilitation du Presbytère (1456), pièce maîtresse de la culture en cœur de village* »

20/02/2022 : « *Presbytère. Considérations historiques et spatiales* ».

22/02/2022 : « *Presbytère. Note architecturale complémentaire* ».

3/06/2022 : Compte-rendu de la « *marche diagnostic de la rue de la Voûte -Centre bourg* » (réalisée à l'initiative de la nouvelle municipalité le 29/09/2021, mais restée sans écrit).

15/09/2022 : « *Aménagements piétonniers de l'axe principal : Route d'Annecy - Rue de la Tournette, Recommandations opérationnelles* »; nombreuses reprises dans le « *Schéma directeur d'organisation et de requalification du centre bourg* », commandé par la suite au cabinet ARTER par la Mairie. Malheureusement sans la répartition programmatique des bâtiments communaux qui en aurait constitué la valeur ajoutée. Non réalisé.

18/11/2022 : « *Aménagements de la route de la Corniche et de la Ravoire* » ; les recommandations de BVV, sauf deux pour la Corniche (répartition des largeurs, intersection RD909), ont été prises en compte dans les travaux.

10/04/2023 « *Criticité du stationnement en centre village et en été à Veyrier-du-Lac. Eléments de réflexion et recommandations proportionnées* ». Toujours d'actualité pour le cœur de village suite au changement de règles municipales en mai 2025, puis 2026.

27/01/2025 : « *Presbytère, projet 2025 : cahier des charges pour concours d'architectes* ». Sans retour.

14/11/2025 : « *Maison NATURE* ». Avis circonstancié, documenté et critique de BVV sur la demande de PC.

Documents d'urbanisme : PLU, PLUi, PLUi-HMB, SCoT.

2014-2017 : BVV, assimilé Personne publique associée (PPA), participe à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ; son étude prospective en inspire le PADD (Projet d'aménagement et de développement durables). BVV participe à celui de Menthon-Saint-Bernard à l'invitation de son Maire.

28/04/2017 : Dépôt de l'avis de BVV sur le PLU de Veyrier-du-Lac en Préfecture. BVV s'oppose au projet de construction sur le terrain de la Ravoire (Préconisation de vignes et d'un chemin dans sa note du 18/11/2022).

19/06/2024 : Dépôt des observations de BVV sur la modification n°1 du PLU de Veyrier-du-Lac à l'enquête publique .

31/05/2024 : Temps d'échange à l'invitation du Président du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Le territoire désormais couvert est très (trop) vaste : 78 communes, 290 000 habitants, 1021 km², et très

¹² Ces études sont disponibles sur www.bienvivreaveyrier.org; quelques tirages en version papier sont à l'accueil



Le Président

hétérogène entre la ville centre, les communes suburbaines, les communes riveraines du Lac, les communes rurales. Consensus sur « *Préservation du lac et de ses abords, valorisation des paysages, de la diversité des entités géographiques locales porteuses de l'exceptionnalité du bassin, encadrement de la fréquentation touristique, surfréquentation saisonnières d'espaces naturels tel que les berges du Lac, le Mont Veyrier...* » .

31/03/2024 : Dépôt de l'avis de BVV sur le SCoT du Bassin annécien à l'enquête publique. Le nouveau SCoT fixe (malheureusement) le nombre de constructions neuves à 20 ans à 39870¹³ nouveaux logements entre 2025 et 2045 ce qui correspond, avec la moyenne actuelle d'habitants par logement à + 72000 habitants.

2022-2024 : Elaboration du PLUi- HMB (Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Habitat Mobilité Bioclimatique) du Grand Annecy pour les 15 prochaines années : soirées-débats, « réunions gommettes », séances « immersives » et « ateliers ludiques ». A la clé, la construction de 21000 nouveaux logements, soit (avec la moyenne observée de 1,8 personnes par logement dans l'agglomération) + 37800 habitants s'ajoutant aux 215 286 d'aujourd'hui.

17 avril 2025, changement des règles de vote, le PLUi HMB passe en force¹⁴ au nombre de voix des conseillers communautaires (78 pour, 12 contre, 2 abstentions) malgré les protestations de petites communes à faible nombre de représentants¹⁵ qui se sentent flouées, dont Veyrier-du-Lac (En décembre 2024, 5 communes ayant voté défavorablement sur le projet et 13 avec réserves, soit 18/34, le document aurait dû être retoqué en l'état et retravaillé).

27/06/2025 : BVV dépose plusieurs critiques justifiées sur cinq OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), quelques zonages et des incohérences du règlement (réponses dilatoires et inconséquentes du commissaire enquêteur).

1/01/2026 : Les PLU locaux adaptés à leur territoires, jusqu'alors en vigueur, sont caduques. Massification.

Quai de Chavoires

« *Le quai de Chavoires a été construit en 1920 sur le DPF pour faciliter la culture des vignes riveraines aujourd'hui remplacées par des habitations. Bien que d'une largeur inférieure à 1,50 m, il a servi d'emprise pour la servitude de marchepied après 1964. Toutefois, les riverains se plaignaient de ce que des usagers se servaient du quai comme d'une plage et y stationnaient longuement, gênant le passage, ainsi que de troubles de voisinage nocturnes liés à la proximité d'établissements de nuit.*

Suite à des effondrements de parties du quai, le maire avait pris un arrêté municipal le 28 juin 2008 pour interdire l'accès au public du quai de Chavoires et l'avait fait fermer aux extrémités par des grilles... Le Préfet avait refusé de faire dresser une contravention de grande voirie pour des raisons de sécurité publique »¹⁶.

Si le TA de Grenoble avait validé la décision préfectorale conservatoire le 28/11/2011, « *par contre, le tribunal a annulé le refus de dresser des contraventions de grande voirie à l'égard de dispositifs litigieux autres que ceux installés aux deux extrémités du quai* ». Les clôtures intermédiaires installées par des riverains sont interdites ; elles n'ont pas été enlevées, malgré un rappel au Préfet le 26/08/2021 à propos des aménagements illicites d'un restaurant. Le quai a vocation publique.

Transport collectif.

2013 : Le trafic atteint 23449 véhicules en jour de pointe en centre bourg (RD 909). (28000 en rive Ouest)

Novembre 2014 : BVV cofondateur du Grenelle des transports et de la qualité de l'air en bassin annécien qui regroupera une douzaine d'associations de compétences complémentaires.

2015 : Enquête BVV des besoins de mobilité auprès des veyrolains (219 répondants, 96% favorables aux TC)

Octobre 2015 : BVV siège au COQA (conseil d'orientation de la qualité de l'air) crée par la C2A, suite du Grenelle.

14/10/2015 : invitation du Conseil Départemental à un temps d'échange sur le projet de mobilité ouest du lac d'Annecy. Plusieurs autres suivront sur les études multimodales auxquels sont opposées des études pro-domo.

¹³ Document (partie 2, p 41), soit 23 925 sur la 1^{ère} décennie (2035) et 15945 entre 2035 et 2045.

¹⁴ Bien que la communication de l'exécutif du Grand Annecy rappelle *ad nauseam* ses nombreux dispositifs de concertation (presqu'aussi peu performants que ceux de la concertation publique préalable sur le projet de TCSPi, qui feront date.

¹⁵ Les petites communes disposent d'une voix, la plus grande de 45.

¹⁶ Rapport du CGEDD (Ministère de l'environnement) 27/15/2017.



Le Président

17/10/2018- 17/01/2019 : Concertation préalable sur le projet « Liaison Ouest du Lac d'Annecy » (LOLA) sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). La rive Est très concernée par le déport du trafic routier Annecy-Faverges et le délestage (chiffré) de la RD1508 sur les RD 909a et 909.

17/02/2019 : le bilan de la garante de la CNDP et le rapport d'expertise donnent le coup d'arrêt¹⁷ au projet de BHNS (bus à haut niveau de service), NVU (nouvelle voie urbaine) et nouveau tunnel. Un projet dont l'ineptie ressortait des études d'ingénierie commandées par ses maîtres d'ouvrage mêmes.

30/01/2018 : Plan de Déplacements Urbains (PDU) ; contributions écrites de BVV (participant à l'élaboration) BVV obtient du Président de la C2A l'augmentation très conséquente des fréquences de bus sur la rive Est¹⁸

2021 : lancement du projet de Transport en commun en site propre (TCSP) du Grand Annecy, devenant TCSPi (pour intégral) suite aux réunions avec BVV et le Grenelle. BVV membre du Comité des Partenaires.

17/02/2022 : BVV dépose à l'enquête publique ses observations sur le Plan de mobilité (PDM) 2030 du Grand Annecy (qui s'est substitué au PDU le 27/06/2019) sur les axes de travail : *réalisation de tramways et BHNS, navettes lacustres, réseau ferroviaire, optimisation du stationnement et gestion, artificialisation des sols* .

30/04- 26/07/2024 : Concertation publique du projet TCSPi , devenu « Réseau Haute Mobilité», sous l'égide de la CNDP. Le dossier de concertation n'est pas au niveau des enjeux, insincère, biaisé, entaché d'erreurs ; le projet défie les règles de l'art de l'ingénierie des transports et la géographie locale.

28/04/2024 : bilan de la CNDP. Le Grand Annecy ne tiendra pas compte des demandes de précisions et des recommandations des Garants.

23/12/2024 : introduction d'un recours, copie à la Préfecture, demandant à la Présidente du Grand Annecy l'annulation de la délibération communautaire pour vice de forme.

25/03/2025 : Dernière réunion du Comité des partenaires.

5 ans de perdus.

Cheminement piétonnier, trottoirs

25/11/2023 « *Chemins de desserte dans le village* » 44 itinéraires piétonniers pour les déplacements internes à la commune entre piémont et lac : sécurité, agrément paysager, alternatives à la voiture. Fléchage et panneauage promis non terminés.

Ordures ménagères (OM) et collecte.

14/02/2023 : Lettre à la Présidente du Grand Annecy pour la poursuite de la collecte

18/04/2023 : Réponse de Madame Lardet confirmant son maintien en porte à porte à Veyrier-du-Lac.

16/10/2025 : Lettre à la Présidente du Grand Annecy pour le maintien de la collecte en porte à porte à la suite de suppression dans certains secteurs.

17/11/2025 : Réunion publique avec le Vice-Président du Grand Annecy en charge de la valorisation des déchets, sa directrice et la Mairie de Veyrier-du-Lac .

3/03/2026 : lettre du VP du Grand Annecy à BVV annonçant les nouvelles modalités de collecte à Veyrier-du-Lac (Remise en fonctionnement avec petit camion)

Vie du village, vie démocratique

1^{ère} Conférence BVV : la gestion de l'éclairage et du chauffage de la 1^{ère} commune en autosuffisance énergétique.

2^{ème} Conférence BVV : l'éclairage public et les missions du Syane, Jean-Paul Amoudry. Elle n'empêchera pas une mise place malheureuse route d'Annecy.

17/01/2020 : Débat public organisé par BVV en vue des municipales à Veyrier-du-Lac pour susciter des programmes électoraux précis et visionnaires ainsi qu'une nouvelle gouvernance.

4-7/04/ 2023 : BVV participe à la plantation de la vigne communale (appelée de ses vœux) à la Ravoire.

12/05/2023 : 3^{ème} Conférence BVV « L'administration territoriale de la République Française », Préfet Jean Fabre.

20/06/2024 : *Raconte-moi mon village* , initiative de mamans (DL, GP...) avec la directrice et les enseignants pour les enfants de l'école : « *Histoire du téléphérique* » (diaporama), après une visite du centre historique du village.

6/12/2024 : *Raconte-moi mon village* : « les 3 instruments de l'église de Veyrier-du-Lac » (concert).

¹⁷ Il sera acté sous la présidence suivante du Grand Annecy.

¹⁸ laquelle interviendra en début de la mandature suivante, du fait des échéances de contrats des deux organisations de transports et de leurs sous-traitants.



Le Président

12/06/2025 : *Raconte-moi mon village* : visite des Vignes du Lac
7/07/2023, 28/06/2024, 13/06/2025 : Soutien de la fête annuelle Cœur de Village.

Sécurité des piétons et dissuasion des flux de transit

Passage de la vitesse maximum à 30 km/h dans le village obtenue par votre serviteur auprès du Conseil Général (devenu départemental) et uniformisation des vitesses sur la rive, soit 30 km/h pour les villages et 50 km/h ailleurs (versus 70, 80,.. antérieurement). Plus d'augmentation du trafic moyen automobile en rive Est depuis.

15/09/2022 : « *Aménagements piétonniers de l'axe principal : Route d'Annecy - Rue de la Tournette, Recommandations opérationnelles*. Plans (croquis et mesures) proposés pour la mise aux normes des trottoirs. Sans suite à date.

2024 : 13091 voitures/jour moyen à Veyrier-du-Lac (RD 909), 20017 véhicules en jour de pointe (comptages DDT).

1/01/2026 – 31/05/ 2026 : 508275 passages sur la voie « verte » au Petit Port 184400 en mai 2026(+8%).
(≥ 13000 vélos/jours en pointe en août 2025)

Notre grand paysage et notre vieux village deviennent le décor des passages.

Communication et Transparence de l'information

Les réunions régulières avec la Mairie, démarrées en 2008 ont cessé en 2016 (Relancées en 2020 au cas par cas pour les présentations des études et recommandations).

13/05/2014 : création de l'adresse mail bienvivreaveyrier@gmail.com

20/04/2014 : lancement du blog : <https://bienvivreaveyrier.blogspot.com>

2015 : Ouverture des CA mensuels à tous les adhérents, puis aux habitants. Envoi de tous les PV aux adhérents.

Mars 2016 : ouverture du site internet <https://www.bienvivreaveyrier.org> Tous les PV d'AG, de CA, les études, notes de recommandations, etc ... sont mis en ligne et accessibles à tous, adhérents, habitants, services publics.

Mai 2026 : actualisation du contenu du site.

2026 : TRANSMISSION

Les élections municipales sont une occasion de renouer la confiance entre les citoyens et leurs élus. Plusieurs élus sont venus, à titre individuel, des rangs de BVV, et autant ont rejoint le travail de l'association depuis sa création.

15/03/2020 : la liste élue ne veut pas « *que le village soit un corridor routier, d'un tourisme de masse, d'un urbanisme mal maîtrisé défigurant* ; elle s'engage à « *Favoriser une participation citoyenne, défendre l'intérêt général, être à l'écoute, consulter les habitants sur les grands projets, maîtriser les finances, défendre les intérêts de la commune vs Grand Annecy, SILA, SIVOM, SYANE* ».

Avril 2021, implosion municipale.

4/07/2021 Deux listes affichent des principes et intentions proches (*écoute des habitants, concertation, sécurité des biens, des piétons, stationnement...*), des *compétences internes variées* pour l'une, *complémentaires* pour l'autre.

15/03/2026. L'exégèse des tracts des deux candidats montre des convergences dans les accroches, qui sont des sujets traités par BVV depuis plus de 6 ans, ce qui est un hommage, et toujours à son agenda, ce qui ne serait qu'un retard à l'allumage :

- *aménagement centre bourg, embellissement, végétalisation*
- *apaisement de la circulation, sécurisation des routes et limite vitesse*
- *réhabilitation du Presbytère et du cœur de village*
- *Hôtel restaurant historique (villa Riva) ; réouverture.*
- *Parking ; révision des règles de stationnement*
- *gare (aval) du téléphérique*
- *Aménagement place de l'ex poste*
- *Chemins du village, remise en état des chemins oubliés et des sentiers*

BIEN VIVRE A VEYRIER-DU-LAC (BVV)

Association Agréée, régie par la loi de 1901, fondée en 1987. 11, Clos des Barattes 74290 Veyrier-du-Lac
Courriel : « bienvivreaveyrier@gmail.com » - Blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr>- site : www.bienvivreaveyrier.org



Le Président

J'ai conscience que les relations de BVV et de la Mairie sont complexes par nature, qui s'intéressent à l'intérêt général avec des responsabilités très distinctes et des rôles éventuellement complémentaires. Il en est ainsi, et c'est très bien pour le fonctionnement de la démocratie locale avec la possibilité d'un dialogue bénéfique entre élus et représentants de la société civile réunis en un organisme intermédiaire interactif (association de la loi de 1901) représentatif d'une partie de la population. Des divergences sur des points de vue ne sont pas des conflits, mais la source de progrès et de création d'intelligence collective.

BVV réunit des veyrolains de souche et d'autres arrivés plus récemment, des connaisseurs du village et de tous ses recoins, des expertises accumulées dans presque tous les domaines de la vie publique (architecture, urbanisme, transport, économie, commerce, industrie, santé, culture, parcs et jardins, sport...). Les bénévoles qui travaillent au bien commun ont besoin de considération et, plus encore, de concertation.

La liste portée par Vanessa Bruno a obtenu 58,85% des suffrages exprimés (676 voix, soit 35,9% des inscrits) et celle de Cédric Borel 41,11% (472 voix). Le taux gagnant est celui des bulletins nuls et des abstentions (39,1% des inscrits: 737 voix /1885). De quoi donner du relief aux promesses des deux candidats:

- *concertation , information*
- *écoute des habitants, équipe à l'écoute.*
- *maitrise de l'urbanisme*
- *gestion rigoureuse*

Alors qu'elle pourrait en être attributaire depuis des décennies , à l'instar de la plupart des associations locales plus récentes, BVV, association agréée, ne sollicite pas de subvention municipale par respect des finances et des motivations des habitants et par souci d'indépendance ; elle n'est financée que par vos cotisations. Merci à toutes celles et ceux qui l'accompagnent dans ses travaux et la soutiennent dans son fonctionnement.

Enfin, puisqu'il s'agit de transmission, vous me permettrez d'ajouter le droit à la beauté, le respect du « grand paysage » que nous habitons, le patrimoine culturel, le patrimoine naturel, le patrimoine bâti, l'identité d'un village viticole qui trouve ses racines dans la préhistoire, le création d'intelligence collective, la recherche et la réunion de compétences, le respect de l'intelligence des autres.

Nous sommes les héritiers d'un passé plus grand que nous , les vivants n'ont pas tous les droits, en particulier d'en disposer à leur guise.

Merci aux membres du bureau, aux administrateurs, aux membres des groupes de travail, et à vous toutes et tous pour votre patience et votre amitié.

Olivier Labasse.